



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Saint-Denis, le 15 mars 2007

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES ET DU CADRE

Bureau de l'Environnement  
et de l'Urbanisme

**DECISION AUTORISANT AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**Les travaux de réhabilitation de l'Ex RN1 E / Section Ravine des Lataniers – R.D 41**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**  
Officier de la Légion d'Honneur

**VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L 122-1 et suivants, L 123- 1 et suivants et R 123-1 et suivants, L 126-1, R 126-3 et suivants ;

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** la demande de Monsieur le Maire de la Commune de la Possession en date du 27 mars 2006, complété le 21 juillet 2006 ;

**VU** l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2006 ;

**VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 27 novembre 2006, reçue en préfecture le 29 novembre 2006 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de la Possession du 15 décembre 2006 valant déclaration de projet ;

.../...

## **DECIDE**

Les travaux de réhabilitation l'ex RN1 E – Section ravine des Lataniers – RD 41 sont autorisés au titre du Code de l'Environnement (article L 123-1).

Cette autorisation est accordée, sans préjudice des autres législations applicables à ce projet.

La déclaration de projet susvisée est annexée à la présente décision. Elle fera l'objet d'un affichage en mairie de la Possession et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion. Elle pourra en outre être consultée en mairie de la Possession, à la Sous-Préfecture de Saint-Paul, et à la Préfecture (DRCTCV4).

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

signé

Franck-Olivier LACHAUD

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNE DE LA POSSESION**  
**EXTRATS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**QUESTION DIVERSE N° 1/DECEMBRE 2006**

**NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 35**

**SEANCE DU QUINZE DECEMBRE 2006**

**Nota :**

Le Maire certifie que :

- la convocation a été faite le  
**8 décembre 2006**

l'an deux mille six, le quinze décembre à quinze heures, s'est réuni en séance ordinaire le Conseil Municipal de la Possession sous la présidence de Monsieur Roland ROBERT, Maire (jusqu'à l'affaire n°17) et sous la présidence de Sylviane RIVIERE, 2<sup>ème</sup> adjointe (à partir de l'affaire n°18)

- le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché en Mairie le 18 décembre 2006  
P/ le Maire :

Sylviane RIVIERE,  
2<sup>ème</sup> adjointe

**ETAIENT PRESENTS**

Roland ROBERT(jusqu'à l'affaire n°17) –Sylviane RIVIERE – Jean Claude TREPORT(jusqu'à l'affaire n°17) – Chantal MAREUX – Roland AMPLE MOUNIAMA – Elysé ASSANI – Jean Bernard GRONDIN – Cyrille LEBON – Axel MARCELINA – Marie Ghislaine FORTUNE (à partir de l'affaire n°17) - Fabienne NATIVEL – Mimose PERMAL – Danielle LANGEVILLIER (à partir de l'affaire n°17) – Morel ROBERT - Marie Josée SAUTRON – Charlotte PAYET – Bernadette LANGEVILLIER – Jean Roger PERROT – Gilberte MAILLOT – Marie Andrée COUKAN – Mireille MOISY – Henri Karlo DIJOUX – Jean Yves MOREL – Hugues SAVIGNY.

**ETAIENT ABSENTS**

Roland ROBERT (à partir de l'affaire n°18) – Jean Claude TREPORT (à partir de l'affaire n°18) - Lilian MALET – Rolland LALLEMAND - Augustine TOUZET – Nathalie AMANY SAVRIMOUTOU – Jocelyn De LAVERGNE – Daisy POTHIN – Jacques de BOISVILLIERS.

**ETAIENT REPRESENTES**

Josiane RICHARD (procuration Gilberte MAILLOT) - Edouard GOKALSING (procuration à Roland ROBERT) – Jean ANANDY (procuration Morel ROBERT) - Marie Céline FRANCE (procuration à Sylviane RIVIERE).

.....  
Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Gilberte MAILLOT ayant obtenu la majorité des voix a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a déclaré accepter.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.  
.....

**QUESTION DIVERSE N°1 : REHABILITATION DE L'EX RN1 E : SECTION RAVINE DES LATANIER – RD41**

Madame RIVIERE Sylviane, Présidente de séance, rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 février 2006, a approuvé le dossier d'enquête publique établi en application de la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 et ses décrets d'application (loi Bouchardeau) et du Code de la voirie Routière (article L.141-3) pour la réhabilitation de l'ex RN1e sur le tronçon compris entre la ravine des Lataniers et la RD41 (route de la Montagne).

Par arrêté n°06-3382/SG/DRCTCV en date du 15/09/2006, le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui s'est déroulée du 16 octobre au 16 novembre 2006.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 27 novembre 2006 conclu par un avis favorable sur le projet.

La loi 2002-276 du 22 février 2002 relative à la démocratie de proximité a introduit l'obligation de « déclaration de projet » pour le Maître d'ouvrage postérieurement à l'enquête publique.

L'intérêt général du projet est incontestable, ce que d'ailleurs confirme le commissaire enquêteur dans ses conclusions ; l'intérêt général trouve sa justification dans la décision de la Commune de réhabiliter la dernière portion de la RN1e dans sa traversée de la Ville pour les motifs évoqués ci-après :

- la chaussée actuelle est en très mauvais état et n'a pas fait l'objet depuis de nombreuses années de travaux de rénovation ; le réseau existant d'assainissement des eaux usées ne dessert pas tout le secteur et présente des dysfonctionnements ; absence de trottoirs ; réseaux électriques et téléphoniques en aérien...

Le projet envisagé va permettre au-delà de la remise en état de la chaussée, de conférer à ce tronçon de route un caractère plus urbain (éclairage public, plantations...), d'améliorer les conditions de circulation et d'harmoniser la cohabitation entre automobilistes, cyclistes, transports en commun et piétons ; il sera l'occasion également d'une remise à niveau de tous les réseaux nécessaires à la desserte du secteur (enfouissement des réseaux aériens – électricité et téléphone, extension et remise aux normes du réseau d'assainissement des eaux usées, renforcement du réseau d'eau potable, mise en place de séparateurs à hydrocarbure sur le réseau d'eau pluvial).

Au vu des résultats de l'enquête publique, il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande d'un riverain de créer depuis la rue Raymond Mondon, deux accès supplémentaires pour respectivement les parcelles cadastrées BL 42 et BL 292/293 ; cette modification mineure n'altère en rien l'économie générale du projet.

La présente délibération vaut « déclaration de projet » tel que défini par la loi 2002-276 du 22 février 2002.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions ou observations et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications*

*Il est acté qu'aucune question, ni complément d'informations ou d'explications n'ont été formulés par les membres présents.*

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Monsieur MOREL Jean Yves) :

- approuve la présente déclaration de projet,
- autorise le maire à signer toutes pièces et accomplir toutes formalités dans le cadre de cette affaire

.....  
Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Pour copie conforme,  
P/ le Maire,

Sylviane RIVIERE  
2<sup>ème</sup> adjointe

